

Le 20 avril 2015

N/ 500-1

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Rectification - Séance d'audience publique
Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la Compagnie
minière IOC à Sept-Îles

Madame,

Faisant suite aux séances d'audience publique tenues les 17 et 18 mars dernier concernant le programme décennal de dragage aux installations portuaires de la compagnie minière IOC, le Port de Sept-Îles souhaite préciser certaines informations qui y ont été présentées concernant le cassage des glaces dans la baie de Sept-Îles.

Le cassage de la glace par les remorqueurs ne s'effectue qu'au-devant des quais seulement lorsque les manœuvres d'accostage des navires sont problématiques. Le capitaine du navire peut alors demander directement au remorqueur de briser la glace pour qu'il puisse accoster. Le passage des navires est autorisé seulement dans le chenal de navigation et se poursuit jusqu'au quai. De plus, la zone d'ancrage des navires, identifiée « zone de transbordement » sur la carte marine n° 1220 spécifique au Port de Sept-Îles, est située au sud-est de la baie dans le secteur de Pointe-Noire à une profondeur minimale de 16 mètres, tirant d'eau requis par les navires. Ces zones de navigation se situent à près de 5 km des zones d'érosion problématiques au fond de la baie de Sept-Îles. En aucun temps le cassage de la glace n'est effectué ailleurs dans les eaux du Port pour accélérer le retrait des glaces.

En 2015, le retrait des glaces s'est effectué de façon naturelle au cours du mois d'avril. C'est d'ailleurs au cours de cette période que la pêche a pu débuter dans la zone 16, suite aux discussions entre le comité des glaces (représentants des pêcheurs des différentes communautés et municipalités de la zone) et le ministère de Pêches et Océans. Selon le représentant du secteur de Sept-Îles, le retrait des glaces dans la baie de Sept-Îles est souvent plus hâtif qu'ailleurs dans la zone de pêche. Malgré cela, on a pu observer que tout le fond de la baie, sur une largeur d'environ 2 km, est demeuré sous la glace dû à la faible profondeur à cet endroit. Quelques photographies prises au cours de cette période sont jointes à la présente.

Espérant le tout conforme à vos attentes, nous demeurons disponibles pour vous fournir toute information nécessaire. Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

La directrice,
ingénierie & développement durable



Manon D'Auteuil, ing.

MD'A/jr

c. c. M. Pierre Gagnon, président-directeur général, PSI
M^{me} Mélissa Sanikopoulos, gestionnaire en environnement, PSI

p. j. Photographies de la baie de Sept-Îles





Photo 1. Sud-ouest de la baie de Sept-Îles, vue de la Pointe-Noire, le 26 mars 2015.



Photo 2. Sud-ouest de la baie de Sept-Îles, vue du sud-est, le 13 avril 2015.



Photo 3. Ouest de la baie de Sept-Îles, vue de la rue Longue-Épée, le 16 avril 2015.



Photo 4. Nord de la baie de Sept-Îles, vue du parc Ferland, le 16 avril 2015.